

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/MARS/025</b>	<b>OBJET :</b>  RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 11/03/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 04/03/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 18/03/2021	

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 4 mars 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Mahmut GÜNER

Madame Edith LION est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la ville de Nangis et de ses cinq budgets annexes : Eau potable, Assainissement, Activités culturelles, Centre aquatique, St Antoine,

CONSIDERANT qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

**ARTICLE Unique :**

PREND acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2021 et du rapport ci-annexé pour le budget principal de la ville de Nangis et de ses cinq budgets annexes : Eau potable, Assainissement, Activités culturelles, Centre aquatique, St Antoine.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 mars 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le 19 MARS 2021  
Et de la transmission ou notification  
et publication le 19 MARS 2021

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210318-2021-MARS-025-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2021  
Date de réception préfecture : 18/03/2021